PROCÈS-VERBAL
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion	**COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE** Samedi 14 décembre 2019 à Dijon
Présidence	Président de la CRA, Laurent KLIMCZAK
Présents :	Mmes Corinne LAGRANGE, Amandine MENIGOZ, MM. Pierre BOLLET, Roger BOREY, Michel DIGIROLAMO, Gérard GEORGES, Patrick PONSONNAILLE, Jean-Marie ROBELIN, Didier VINCENT.
Assistent :	MM. Christophe ADAM, Dominique ATERO (CDA 58), Jacques BADET, Patrick BAUDION, Cyrille REMOND (CDA 21), Christophe GIANCATARINA, Patrick JAYET (CDA 70), Stéphane MOREL (CDA 89), Claude TELLENE (CFA).
Excusés :	MM. Julien AUBE, Stéphane BONARDOT, Régis CHAMPET, Éric GIRARDIN, Chakib NEGHLIZ, Cyril ORTA, Alexandre PERREAU-NIEL, Christophe TORRES, Clément TURPIN, Christophe SIMON (CDA 71).

Félicitations à Samuel MOUTHON pour sa participation à la 5ème édition des Jeux scolaires et universitaires en Côte d'Ivoire du 8 au 15 décembre à Yamoussoukro.

La commission adresse ses prompts rétablissements à Thierry CHEVANNE.

La commission apporte son soutien aux arbitres agressés sur les terrains de football depuis le début de saison.

La commission adresse une pensée chaleureuse à Thierry Waniart suite à sa décision de se retirer du pôle technique et de la vice-présidence de la ligue pour des raisons de santé. Il gardera une relation étroite avec la CRA.

1. – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

La commission approuve les procès-verbaux du bureau de la CRA du 26 août 2019, du 7 septembre 2019 et du 4 octobre 2019.

La CRA prend connaissance des procès-verbaux transmis par les pôles de l'ETRA :

- Pôle Féminin du 3/12/2019

2. INFORMATION DU PRESIDENT

Le président rappelle aux arbitres que le questionnaire de formation continue n°1 est en ligne et qu'ils doivent le retourner complété avant le 31 décembre 2019, délai de rigueur. A défaut de réponse, et en application de l'article 32 du règlement intérieur de la CRA, les arbitres concernés seront remis à disposition de leur CDA pour la saison en cours.

Par le biais du pôle « Observateurs-formateurs » et de l'ETRA et dans le cadre d'une éventuelle promotion accélérée à la mi-saison, la CRA a enregistré plusieurs signalements consécutifs à des rapports d'observation transmis par des observateurs de Ligue :

- Pour une passerelle de R1 à RE :
    - Corentin PAYA
    - Camille CHEVALIER
    - Clément JACOT
- Pour une passerelle de R2 à R1 :
    - Alexis GIL
- Pour une passerelle de R3 à R2 :
    - Ombeline LECOEUCHE
    - Sébastien GOBEROT
    - Antoine BOILEAU
- Pour une passerelle de JAD à JAL :
    - Christophe SASENGBONG (CDA DTB)
    - Césaire DUGOURD (Section Sportive Besançon)
    - Solène GOMBIK (CDA DTB)
    - Marie-Lou JOLY (CDA 71)
    - Maxime SANTAGATA (CDA DTB)
    - Mila TEIXEIRA (CDA 39)
    - Arthur VENNE (CDA 39)

Enfin, il est à noter que Clément JACOT n'a pas souhaité poursuivre cette promotion pour des raisons personnelles.

Suite à la présentation par Michel DIGIROLAMO et après échanges, la CRA valide la promotion de :

- Alexis GIL (R1 – affecté au groupe 2)
- Ombeline LECOEUCHE (R2 – affecté au groupe 2)
- Sébastien GOBEROT (R2 – affecté au groupe 1)

En outre, la CRA valide la promotion de Christophe SASENGBONG, Césaire DUGOURD, Solène GOMBIK, Marie-Lou JOLY, Maxime SANTAGATA, Mila TEIXEIRA, Arthur VENNE au titre de Jeune Arbitre de Ligue.
Une communication sera envoyée en ce sens au Conseil d'Administration de la ligue pour validation définitive.
Par ailleurs, la promotion de Corentin PAYA est gelée en l'attente de sa dernière observation programmée le 15 décembre. La CRA donne délégation au bureau de la CRA pour proposer au Conseil d'Administration l'éventuelle promotion en sus.

Par ailleurs, la CRA accueille Boudjema LAHOUAZI arrivé de la Ligue de Football de Tizi-Ouzou en Algérie. Après validation des tests physiques et théoriques et de l'évaluation de son niveau de compétence, la CRA décide de l'affecter en catégorie R2, dans le groupe 3. Une communication sera envoyée en ce sens au Conseil d'Administration de la ligue pour validation définitive.

Le président fait un point sur la situation financière de la CRA.

Le président revient sur les incidents et/ou agressions d'arbitres constatés sur les terrains de la LBFC. Il est important que les arbitres arrêtent systématiquement la rencontre après avoir été victime d'une agression et qu'ils communiquent les faits à la CRA le plus rapidement possible.

Le pôle administratif évoque les propositions de modification du règlement intérieur : les propositions des pôles devront parvenir au secrétariat avant le **15 février** délai de rigueur.

Enfin, le président de la CRA informe qu'une dotation de maillots d'arbitre est offerte par la CRA à toutes les CDA.

3.- COMPTE-RENDU DES POLES / PROJECTION 2EME PARTIE DE SAISON

Chaque responsable de pôle ou membre du pôle présente les objectifs qui étaient les siens au début de la saison, les actions réalisées depuis le début de la saison ainsi que les actions à mener en fin de saison et les projections pour les saisons 2020-2021 (*cf. pièce jointe*).

Des échanges ont lieu entre les membres de la commission sur les différentes présentations, étant toutefois constaté que les travaux réalisés sont de très bonne qualité et que la CRA ne peut que se satisfaire des actions entreprises au sein de chacun des pôles.

Depuis le début de la saison, plusieurs arbitres sont à l'origine de requêtes suite à l'évaluation de leurs prestations par des observateurs ligue adressées de manière disparate à divers interlocuteurs (référents, responsables de pôles, présidents de district…etc…). Le président rappelle que la seule instance à pouvoir traiter ce type de récrimination est le pôle « observateurs-formateurs » sous le contrôle du coordinateur de l'ETRA et après la mise en œuvre de la procédure de doléance telle qu'elle a été présentée officiellement aux arbitres et aux observateurs lors des stages de rentrée en septembre 2019.

Pôle désignation : Didier VINCENT remercie les collaborateurs du pôle : Gérard GEORGES, Patrick BAUDION, Jean-Marie ROBELIN et Christophe GIANCATARINA ainsi que les désignateurs CDA. Il revient sur le contexte financier et la prochaine réunion prévue avec les responsables de la ligue (le 23 décembre prochain).

Pôle administratif : Amandine MENIGOZ fait un point sur le nombre de dossiers disciplinaires ouverts soit 44 dossiers (dont 20 mails de rappel et 1 avertissement envoyé) principalement pour des rapports non transmis ou transmis en retard, pour des indisponibilités tardives ou des non déplacements.
Amandine tient à souligner le travail fastidieux et efficace des membres de ce pôle : Didier VINCENT, Damien LACROIX et Michel MONNIN.
Didier VINCENT relève une amélioration dans les rédactions des rapports mais déplore que les arbitres soient trop souvent absents lors des auditions. Il demande également aux observateurs de transmettre des rapports sur des faits de match exceptionnels. Il souhaite davantage de cohérence entre les rapports des arbitres, des AA et des observateurs. Enfin, il encourage les arbitres dans leurs missions parfois difficiles et reste à disposition des arbitres pour les aider dans la rédaction des rapports si besoin.

4. – INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA CFA

M. Claude TELLENE, représentant de la CFA à la CRA de la Ligue de Bourgogne Franche Comté, remercie et félicite la CRA pour le travail effectué.

5. – COURRIERS

Courriers reçus entre le 6 décembre 2019 et le 14 décembre 2019			
11/12/2019	L. Jobard	Nouvelles : première désignation en Espagne	Félicitations
12/12/2019	C. Lagrange	Carte de remerciements	Remerciements
13/12/2019	W. Martinelli	Certificat médical d'un mois	Encouragements
13/12/2019	A. Abdelhaoui	Certificat médical 15 jours	Encouragements

Courriers envoyés entre le 6 décembre 2019 et le 14 décembre 2019		
05/12/2019	Arbitres	Challenge Marilou DURINGER le 10/12
05/12/2019	CDA	Dotation maillots arbitres
12/12/2019	Arbitre RE, R1 et AAR1	Convocation au stage hivernal à Doucier les 10, 11 et 12 février 2019
12/12/2019	Amicales	Invitation des président de l'UNAF et AFAF au stage hivernal
12/12/2019	District du Jura	Invitation au stage hivernal
12/12/2019	Promo FFF	Modalités du 2ème examen 25%
13/12/2019	M. Baudot	Soutien de la CRA

6. – QUESTIONS DIVERSES

Après l'avoir déjà indiqué au stage de rentrée, la CRA rappelle solennellement aux arbitres :
- qu'il est parfaitement inutile et inefficace d'inonder de courriels des membres de la commission destinés à un seul interlocuteur,

- que les arbitres doivent transmettre leurs rapports aux commissions compétentes avant le mercredi 8h suivant le match,
- que les rapports disciplinaires établis suite à des incidents de police des terrains, à des menaces ou des faits disciplinaires graves visés aux articles 10 à 13 du règlement disciplinaire, doivent être transmis au secrétariat de la LBFC (sportif@lbfc.fff.fr) ET au secrétariat de la CRA (secretariat.crabfc@gmail.com) ET au représentant de la CRA en commission de discipline (DIDIER.VINCENT23@wanadoo.fr) ET/OU au représentant de la CRA en commission d'appel (damien.lacroix@hotmail.fr),
- que les arbitres convoqués en commission de discipline doivent impérativement prendre contact avec le représentant de la CRA au sein de cette commission (DIDIER.VINCENT23@wanadoo.fr) dès réception de leur convocation,
- que les arbitres convoqués en commission d'appel doivent impérativement prendre contact avec le représentant de la CRA au sein de cette commission (damien.lacroix@hotmail.fr) dès réception de leur convocation.

A l'occasion du tour de table, toutes les CDA remercient la CRA pour les dotations de maillots d'arbitre.
Patrick JAYET, représentant de la CDA 70, remercie la CRA pour l'invitation.
Jean-Marie ROBELIN (CDA DTB) revient sur la visite de Clément TURPIN très appréciée au sein du district.
Stéphane MOREL attend, quant à lui, la visite Clément TURPIN mardi au district de l'Yonne. Il revient sur l'agression d'un arbitre dans l'Yonne. Il informe qu'une session de formation initiale est en cours.
Dominique ATERO revient sur les deux agressions d'arbitres déplorées dans la Nièvre dont une sur un jeune arbitre lors d'un match de U15.
Didier VINCENT souligne la présence bénéfique de Gwenaël MARTIN au sein de la CDA 39. Par ailleurs, il craint une baisse des candidatures de nouveaux arbitres en raison des récentes agressions.

La prochaine réunion plénière de la CRA aura lieu le samedi 30 mai 2020 à Dijon.

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président,	Le secrétaire de séance,
Laurent KLIMCZAK	Amandine MENIGOZ